



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE APDM

27 Avril 2023

SALONS DE LA PRESIDENCE

Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire à 14 h 35

35 personnes présentes

22 pouvoirs

Etaient également présents :

- M. CAMPORA : commissaire aux comptes SOVECO
- Mme PARENT : représentante du cabinet comptable KPMG

Gaëlle GUILLANT, présidente de l'Amicale a ouvert la réunion en remerciant les adhérents d'être présents.

Cette assemblée générale extraordinaire était principalement dédiée la présentation et la validation les modifications apportées sur les statuts de l'association.

ARTICLE 5 : il est maintenant possible d'adhérer toute l'année pour les agents actifs (plus de gestion du CNAS) et pour les retraités (attention : délai pour pouvoir bénéficier du CNAS).

ARTICLE 8 : modification du nombre de personnes au conseil d'administration : 25 au lieu de 30 (dû à la baisse d'adhérents).

ARTICLE 11 : possibilité de voter à main levée ou à bulletin secret

ARTICLE 18 : date et clôture des comptes au 30/06 et Assemblée Générale possible jusqu'à cette date butoir.

ARTICLE 19 : la convocation pour le commissaire aux comptes et au comptable, pour l'assemblée générale, doit être faite en recommandé avec accusé de réception.

Le vote par visioconférence est possible, si la technique le permet.

Les modifications ont été votées à l'unanimité à main levée.

Fin de l'Assemblée Générale extraordinaire à 15 h suivi par l'Assemblée Générale.

La Présidente

Gaëlle GUILLANT

La secrétaire

Nathalie COSTARD